

PORTANT SUR L'ANNÉE 2022

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DES YVELINES**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers des Yvelines est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 25 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés en 2022 auprès de la commission des Yvelines soit 1 962 dossiers, est en baisse, de -8% par rapport à l'année 2021. La tendance à la baisse observée depuis une dizaine d'années se confirme donc, à l'exception du rapport 2020/2021 faussé par la crise sanitaire. La variation dans le département suit la courbe enregistrée au niveau de la région IDF (-7.7%) qui elle-même est légèrement plus marquée que celle observée au niveau national (-6.5%). Cette réduction des dépôts de dossiers, amorcée depuis 2012, illustre l'impact des évolutions législatives en matière de prévention du surendettement.

La proportion des redépôts, quant à elle, reste stable à 42% en 2022 par rapport à 2021. Ce niveau reste élevé et principalement expliqué par la difficulté de mise en œuvre et le suivi des plans et des mesures par les débiteurs.

Le nombre de dossiers traités par la Commission en 2022 s'est élevé à 2 159. Il est en recul de 10.6% par rapport à 2021.

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers déclarés recevables s'est élevé à 1 845 contre 1 898 en 2021 soit une baisse de 2.8%.

La part des dossiers irrecevables est en baisse de 30%. Cette forte baisse s'explique par le niveau exceptionnel d'irrecevables en 2021 dû à l'époque, à la remontée des dépôts (simple retour au niveau de 2019 avant la crise sanitaire en réalité).

Concernant l'orientation des dossiers, nous constatons une légère hausse des dossiers orientés vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire 42.4% contre 37%. Cette légère hausse s'explique par l'orientation d'une plus grande partie des dossiers dont l'orientation était initialement incertaine. En corrélation, la hausse des solutions pérennes 77.5% contre 71.9% en 2021 et la baisse des mesures d'attentes sans effacement (suspension d'exigibilité des créances) 7.1% contre 10.6% en 2021.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (*explication à donner sur la répartition des dossiers traités*)

La structure des solutions adoptées par la commission des Yvelines est globalement assez similaire à la structure nationale mais elle se démarque de la structure régionale.

La part des plans conventionnels de redressement définitifs est stable 5% contre 4.8% en 2021 mais reste inférieur au national (7.3%).

La part des mesures imposées suite RP sans LJ, avec un taux de 38.1% est supérieur au taux régional (33.4%) et similaire au taux national (37.5%).

Par ailleurs 44.7% des dossiers se concluent par des mesures imposées avec ou sans effacement de dettes. Ce taux est proche de celui du nationale (42.7%) mais inférieur au taux régional (47.9%).

Mesures pérennes et mesures provisoires

Les mesures pérennes représentent l'ensemble des plans définitifs, les mesures imposées avec effacement total ou partiel ou sans effacement.

Le recours aux mesures provisoires reste limité aux plans pour vente du bien immobilier, aux mesures d'attente ou aux suspensions d'exigibilité des créances établies dans l'attente d'un évènement de nature à améliorer significativement et à court terme la situation financière des débiteurs.

La commission des Yvelines continue de limiter ces solutions provisoires et demeure attachée à proposer des solutions pérennes. Le taux de solutions pérennes augmente de plus de 5 points pour passer de 72% en 2021 à 77.5% en 2022 largement supérieur au taux région.

RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	La réunion annuelle entre les membres de la commission et les juges d'instance de Versailles et saint-Germain en Laye a eu lieu le 15 Juin 2022. Elle a permis de clarifier des points de procédure. Les 2 magistrats ont profité de la réunion pour faire un point sur l'état des stocks dans leurs tribunaux.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	12	Le secrétariat a retrouvé sa place au sein des CCAPEX des arrondissements de Mantes la Jolie, Saint Germain en Laye et Rambouillet en 2022.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 26 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 175</i>	Le secrétariat a organisé 26 réunions d'informations à destination de 175 travailleurs sociaux. Les différents thèmes proposés ont été : - Surendettement =dépôt en ligne - Inclusion bancaire et Réclamation - Relations bancaires et Fichiers - Surendettement =La procédure - Assurance-Mode d'emploi
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions 4 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 80</i>	Une réunion au CIG de Versailles et 3 sessions de formation à destination des professionnels d'UNAFOR
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 1 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 15</i>	Une réunion de dédramatisation du surendettement en partenariat avec l'association Familles Rurales
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	<i>Nombre de réunions 30 Nombre de jeunes rassemblés 688</i>	30 Sessions de d'information et de prévention du surendettement à destination des jeunes (y compris SNU)

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à reprendre et asseoir une relation de confiance avec les Juges de St Germain et Versailles nouvellement nommés, de faire un point sur les modalités de traitement des dossiers par le secrétariat de la commission mais aussi sur les modalités d'application des textes par les juges ainsi que de faire un point sur les stocks de dossiers en cours.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

² (organisées ou participation)

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Toutes les sessions de formations à destination des travailleurs sociaux ont été animés avec succès à distance.

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Globalement l'application des dispositions législatives ne pose pas de problème.

Toutefois, comme les années précédentes, le traitement de certains biens immobiliers reste complexe (indivision, usufruit, parts de SCI...) car il n'est pas toujours évident d'obtenir des renseignements précis de la part des débiteurs, ni d'évaluer la possibilité réelle de les vendre pour régler tout ou partie des dettes.

Aussi, il est parfois difficile pour la commission de statuer sur le traitement des LOA et LDD car il manque très souvent les détails concernant la valeur résiduelle à payer en cas de maintien ou des indemnités en cas de restitution précoce notamment.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Un certain nombre de débiteurs, malgré une capacité de remboursement positive, éprouvent toujours des difficultés à mettre en place leur plan ou à le suivre. La capacité de remboursement retenue par la commission implique pour certains débiteurs une contraction des dépenses à laquelle ils ont du mal à faire face. Il semble nécessaire de renforcer l'accompagnement social tout au long de la procédure.

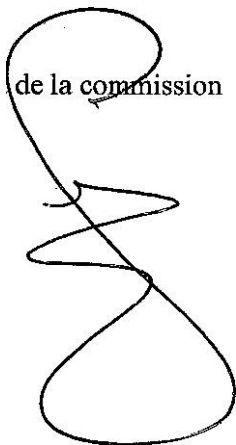
Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Malgré l'obligation du rétablissement des aides au logement, nous constatons dans bons nombres de dossiers que celle-ci n'est pas systématiquement rétablie.

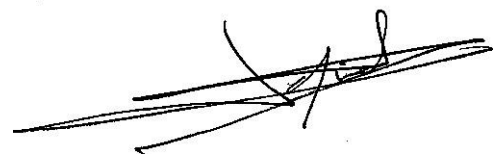
Aussi, l'articulation entre le surendettement et la résiliation du bail reste encore à être améliorée.

Date : le 07 Février 2023

Le président de la commission

A large, stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le secrétaire de la commission

A handwritten signature in black ink, featuring a series of sharp, intersecting lines and a long horizontal stroke.

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2021	2022	variation 2022/2021 en %
Dossiers déposés	2 133	1 962	-8,0%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	42,0%	42,0%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	14,5%	11,7%	
Dossiers décidés recevables par la commission	1 898	1 845	-2,8%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	6,0%	6,9%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	132	92	-30,3%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	23,5%	18,5%	
Dossiers orientés par la commission	1 907	1 855	-2,7%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	43,1%	44,5%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	37,0%	42,4%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,3%	0,3%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	62,7%	57,4%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	2 416	2 159	-10,6%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	8,9%	7,9%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	5,5%	4,3%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	30,8%	38,1%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,1%	0,1%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	4,8%	5,0%	
	1,7%	1,9%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>			
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	3,1%	3,2%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	50,0%	44,7%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	39,3%	37,5%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	20,8%	18,8%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	10,6%	7,1%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	71,9%	77,5%	

Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	8	8	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	11	21	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	4,3%	6,1%	5,2%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	38,1%	33,4%	37,5%
Part des plans conventionnels conclus*	5,0%	5,2%	7,3%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	44,7%	47,9%	42,7%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	77,5%	72,7%	74,6%

***en % de dossiers traités**

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
commission	Dettes financières	59 281	1 559	7 380	66,6%	84,5%	16 404	4,0
	dont dettes immobilières	21 211	146	229	23,8%	7,9%	132 469	1,0
	dont dettes à la consommation	36 354	1 439	6 174	40,9%	78,0%	15 150	3,0
	dont autres dettes financières	1 716	768	977	1,9%	41,6%	924	1,0
	Dettes de charges courantes	15 704	1 396	4 098	17,6%	75,7%	4 792	2,0
	Autres dettes	13 992	906	1 831	15,7%	49,1%	2 357	2,0
	Endettement global	88 976	1 845	13 309	100,0%	100,0%	21 954	6,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
IDF	Dettes financières	494 080	12 506	59 072	64,2%	81,8%	17 065	4,0
	dont dettes immobilières	203 450	1 415	2 206	26,4%	9,3%	122 950	1,0
	dont dettes à la consommation	277 340	11 421	49 328	36,0%	74,7%	15 458	3,0
	dont autres dettes financières	13 291	5 960	7 538	1,7%	39,0%	944	1,0
	Dettes de charges courantes	152 126	11 616	31 421	19,8%	76,0%	5 704	2,0
	Autres dettes	123 217	7 303	14 428	16,0%	47,8%	2 418	1,0
	Endettement global	769 423	15 287	104 921	100,0%	100,0%	23 021	6,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 003 526	82 537	376 945	67,8%	80,1%	14 579	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 276 388</i>	<i>11 737</i>	<i>18 703</i>	<i>28,8%</i>	<i>11,4%</i>	<i>90 751</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 655 958</i>	<i>73 844</i>	<i>304 759</i>	<i>37,4%</i>	<i>71,6%</i>	<i>13 037</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>71 180</i>	<i>43 216</i>	<i>53 483</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,9%</i>	<i>793</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	637 445	79 112	277 012	14,4%	76,8%	3 751	3,0
Autres dettes	787 161	56 282	122 733	17,8%	54,6%	1 931	2,0
Endettement global	4 428 132	103 076	776 690	100,0%	100,0%	18 218	6,0